

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le vingt mars deux mil dix-huit, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux, Laurent, Trufflet, M.M. Bernier, Després, Rocher, de La Chesnais, Gautrin, Moreaux et Peigné.

Absentes excusées : Mme Renou (procuration remise à Mme Roger), Mme Bouillis (procuration remise à Mr Bernier), Mme Lesage.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain Moreaux a été élu secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire propose une minute de silence suite à l'attentat à Trèbes (Aude) qui a eu lieu vendredi 26 mars 2018.

Mme Ducoux arrive à 20h26.

N° 2018-03-20 – Vote des taux d'imposition des taxes communales.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il lui appartient de fixer chaque année les taux d'imposition des taxes communales.

Monsieur Després présente un bilan des taux des taxes communales des communes environnantes ainsi qu'un bilan financier de la commune.

La Direction des Services Fiscaux a adressé à la commune l'état n° 1259 portant notification des bases avec un calcul du produit fiscal qui serait obtenu en conservant les taux de l'an passé.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et les 2 pouvoirs, décide de maintenir en 2018 les taux d'imposition fixés en 2017, à savoir :

- taxe d'habitation	12.05 %
- foncier bâti	12.96 %
- foncier non bâti	42.95 %

En conséquence, les produits assurés pour la commune en 2017 sont les suivants :

- taxe d'habitation	138 575.00 €
- foncier bâti	105 391.00 €
- foncier non bâti	56 780.00 €

soit un total de : 300 746.00 €

N° 2018-03-21 – Vote du budget primitif de la commune de l'exercice 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité des membres présents ainsi que les 2 pouvoirs, le budget primitif de l'exercice 2018 qui s'équilibre comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
- recettes :	925 413.02 €
- dépenses :	925 413.02 €
 <u>Section d'investissement :</u>	
- recettes :	959 968.51 €
- dépenses :	959 968.51 €
 soit un total général de :	
- recettes :	1 885 381.53 €
- dépenses :	1 885 381.53 €

N° 2018-03-22 – Vote du budget annexe du lotissement Le Courtil de la Fontaine de l'exercice 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité des membres présents et les 2 pouvoirs, le budget annexe du lotissement Le Courtil de la Fontaine de l'exercice 2018 qui s'équilibre comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
- recettes :	300 100.00 €
- dépenses :	300 100.00 €
 <u>Section d'investissement :</u>	
- recettes :	500 000.00 €
- dépenses :	296 300.00 €
 soit un total général de :	
- recettes :	800 100.00 €
- dépenses :	596 400.00 €

N° 2018-03-23 – Tarifs des fournitures de voirie.

Monsieur Bernier présente au conseil des devis concernant l'achat de fournitures de voirie.

Après étude des propositions de prix, le conseil municipal retient l'entreprise Point P pour les buses béton et les grilles, l'entreprise Frans Bonhomme pour les tubes plastique.

En conséquence, le prix facturé aux particuliers sera le suivant :

- buse D 300 centrifugée béton 2,40 m	55.00 € TTC
- buse D 400 centrifugée béton 2,40 m	67.00 € TTC
- tube écobox D 300 en 6 m	71.00 € TTC
- tube écobox D 400 en 6 m	126.00 € TTC
- grille plate fonte avec cadre 50x50	82.00 € TTC
- grille plate fonte avec cadre 60x60	156.00 € TTC

- grille concave avec cadre 50x50	87.00 € TTC
- grille concave avec cadre 60x60	156.00 € TTC

Ces tarifs sont applicables à compter de ce jour.

N° 2018-03-24 - Travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal : avenant n°2 au marché de Gros Œuvre (lot 3) l'Entreprise ETPO.

Madame le Maire présente au conseil un avenant suite aux travaux supplémentaires dans le bâtiment communal de la Motte.

Le présent avenant a pour objet, dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en maison des associations, d'établir le nouveau montant du marché de Gros Œuvre de l'entreprise ETPO pour un montant de 4 466.10 € TTC en Plus-Value.

Le nouveau montant du marché de l'entreprise ETPO est de 102 844.62 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'avenant de l'entreprise ETPO et autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2018-03-25 – Mise aux normes et extension de l'atelier technique communal : lancement d'appel d'offres pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de mise aux normes et extension de l'atelier technique communal.

Monsieur Després représente le diagnostic établi par le Centre de Gestion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le lancement d'appel d'offres pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et extension de l'atelier technique communal.

N° 2018-03-26 – Demande de subvention.

Madame le Maire présente au conseil une demande de subvention de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Fougères accueillant un enfant de la commune.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € à cet établissement.